

**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 85

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE (excusée du n° 21 au n° 29), M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Patricia WOLFS, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Lise ARRICASTRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Christelle BONNEMASON CARRERE, M. Sébastien AYERDI, Mme Pauline ROY LAHORE, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, Mme Vanessa HORROD, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Roselyne JANVIER, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT, M. Laurent JUBIER, M. Frédéric MAZODIER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Marc ARBERET (pouvoir à M. Raymond CHAGOT), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à Mme Corinne TISNERAT), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Catherine LOUVET-GIENDA (pouvoir à Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Lise ARRICASTRE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à M. Michel CAPERAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Stéphanie DUMAS, Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Lise ARRICASTRE

N° 28 Soutien au projet de la SAS EAUZONS LESCAR : aide à l'investissement immobilier

Rapporteur : M. Francis PEES

Mesdames, Messieurs

L'entreprise :

La SAS EAUZONS est une entreprise spécialisée dans le domaine de l'aquaponie, permettant de combiner la culture de produits végétaux et l'élevage d'espèces piscicoles en circuit recirculé, selon un cycle vertueux, innovant, nécessitant peu d'eau et pas d'intrants.

Créée en 2019 dans le Gers, EAUZONS y a développé une ferme pilote de 1 600 m² de serres, générant un chiffre d'affaires de l'ordre de 90 k€ en 2023 et employant 7 personnes.

Jean-Albert Massenet en est le Président et Félix Haget le directeur général.

Éléments financiers :

	2021 (k€)	2022 (k€)	2023 (k€)
Chiffre d'affaires	70	90	92
Charges d'exploitation	-446	-568	-941
Résultat d'exploitation	-39	-340	-549
Résultat net	-11	-320	-497
Capitaux propres	217	885	387

Projet de l'entreprise :

La ferme-pilote ayant permis d'éprouver le concept, les dirigeants souhaitent développer l'aménagement de fermes plus grandes, de l'ordre de 8 000 m² de serres, dont la première sera développée à Lescar, à proximité du site de Cap Ecologia.

Cette grande ferme vise à produire annuellement environ 100 tonnes de poissons frais et fumés (salmonidés) et environ 80 tonnes de végétaux (environ 15 espèces dont plantes à feuilles, aromates, fraises, poivrons, ...), commercialisés auprès de grossistes, restaurateurs et particuliers. L'insertion dans le programme Cap Ecologia et la possibilité d'un raccordement ultérieur au réseau de chaleur permettront d'envisager la production d'espèces végétales tropicales à forte valeur ajoutée.

Le projet sera mis en œuvre par la SAS EAUZONS LESCAR, filiale de la SAS EAUZONS spécifiquement créée, sur un terrain d'environ 16 500 m², préalablement acquis auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), conformément à la délibération du Bureau exécutif en date du 27 juin 2024.

11 emplois seront créés sur cette ferme.

Compte de résultat prévisionnel (projet ferme de Lescar) :

	Année 1 (2025) en k€	Année 2 (2026) en k€	Année 3 (2027) en k€
Chiffre d'Affaires (CA)	1244	1678	1720
Marge globale	76% du CA	75% du CA	80% du CA
Valeur ajoutée	63% du CA	64% du CA	70% du CA
Excédent Brut d'Exploitation	29% du CA	38% du CA	53% du CA
Résultat d'exploitation	113	391	652

Plan de financement prévisionnel de la ferme de Lescar :

Emplois	Montant en k€ HT	Ressources	Montant en k€ HT
Investissements immobiliers	2 037	Capital social	500
Investissements liés au process	1 122	Apport en Comptes Courants d'Associés	1 450
Divers	276	Emprunt bancaire	1 500
Démarrage activité	112	Subventions	360
BFR (24 mois)	263		
TOTAL	3 810		3 810

Dont volet immobilier :

Poste de dépenses	Emplois		Ressources	
	Eligible (€)	Non éligible (€)	Financement	Montant (€)
Etudes	62 540		Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques	80 000
Acquisition foncière et VRD	44 470	735 530	Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées	80 000
Travaux	444 700	750 040	Apport – fonds propres	377 280
			Emprunt	1 500 000
Total assiette éligible	551 710			
TOTAL		2 037 280		2 037 280

Modalités d'octroi de l'aide :

Le dirigeant sollicite l'aide de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques (CD 64), compétents, afin de participer au financement du volet immobilier de ce projet.

L'assiette éligible de l'opération est de 551 710 € HT.

Les aides de la CAPBP et du CD 64 prendront la forme d'une subvention de 80 000 €. Une convention tripartite (CAPBP, CD 64, SAS EAUZONS LESCAR), annexée à la présente délibération, définit les modalités précises de versement ainsi que les engagements de l'entreprise en contrepartie de l'aide attribuée.

Après avis de la conférence Développement Economique - Attractivité - Tourisme - Numérique - Affaires Européennes et internationales du 20 novembre 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider d'attribuer une subvention d'un montant de 80 000 € à la SAS EAUZONS LESCAR dans le cadre du projet de création d'une ferme aquaponique à Lescar conformément au dispositif « Soutien aux investissements immobiliers des entreprises » du Règlement d'Intervention Economique en vigueur ;**
- 2. Autoriser M. le Président à signer la convention ci-annexée ;**
- 3. Décider que la dépense correspondante sera financée au moyen des crédits inscrits au Budget Principal 2024, chapitre 204, fonction 61, article 20422.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU